

Compte-rendu réunion de conseil municipal du 17 Avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 Avril 2026

Présents : M. LE PENHUIZIC Patrice, M. COLLOMB Ludovic, Mme EON Laetitia, M RETIF Romain, Mme DUBOS Fabienne, Mme LE GOUHINEC Pascale, M. BRABANT Hugues, COINTARD Morgane, M. LE GAL Fabrice, Mme LE BERRE Caroline, M. DUPARD Thomas, Mme MORISE Cécile, M. LASSAY Dylan, Mme ROUSSELLE Eva-Lou, M. LAYEC Guy.

Excusé ayant donné procuration : 0

Mme Laetitia EON est désignée est secrétaire de séance.

1°- Approbation compte-rendu réunion du 20 MARS 2026

2°- Validation délégation adjoints

Monsieur le Maire présente les délégations attribuées aux adjoints :

Ludovic COLLOMB	Ressources Humaines adjoints Finances adjoints + Hugues Brabant Culture Développement économique Environnement Numérique, informatique
Laetitia EON	Travaux Bâtiments Aménagement Urbain Patrimoine Urbanisme
Romain RETIF	Vie scolaire/ Cantine Jeunesse Communication Renaturation du Guer nec
Fabienne DUBOS	Solidarité Vie associative et Sportive Espaces publics et citoyenneté Mobilité

Le conseil approuve ces délégations

3°- Commissions communales et représentations

(cf tableau en annexe)

4°- Désignation des représentants aux différents organismes

(cf tableau en annexe)

5°- Election des membres à la commission d'appel d'offres et à la commission communale des impôts directs

Sont nommés :

Membres titulaires : Mme Laetitia EON, Mr Hugues Brabant, Mr Dylan LASSAY

Membres suppléants : Mr Romain RETIF, Mme Fabienne DBOS, Mr Ludovic COLLOMB

6° - Personnel : indemnité élections

Monsieur le Maire fait savoir qu'une délibération instaurant l'indemnité forfaitaire pour élections avaient été prise le 22/04/2022.

La base du montant de l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaire ayant évoluée, une nouvelle délibération doit être prise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la régularisation de l'indemnité forfaitaire pour élections.

Questions diverses :

- Communication dates

Conseil Municipal		Adjoints	
17-avr	20h30		
29-avr	20h30	20-avr	16h/18h
22-mai	20h30	11-mai	16h/18h
19-juin	20h30	11-juin	16h/18h
09-juil	20h30	02-juil	16h/18h

24/06 -18h30 : visite bâtiments communaux

29/06- 16h-18h : rencontre personnel /élus